

Instructions

Tous les candidats doivent remplir les sections A et B. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses doivent remplir les sections C et D ainsi que les annexes 1 et 2, s'il y a lieu. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses supérieures à 10 000 \$ doivent également joindre le rapport d'un vérificateur.

Tout excédent (après remboursement au candidat ou à son conjoint) doit être versé immédiatement au secrétaire chargé de l'élection.

Pour la période de campagne allant du
(date de dépôt de la candidature)

aaaa	mm	jj	au	aaaa	mm	jj
2018	07	19		2018	10	22

- Dépôt initial faisant état des finances jusqu'au 31 décembre (ou 45 jours après la date du scrutin dans le cas d'une élection partielle)
- Dépôt supplémentaire faisant état des finances après le 31 décembre (ou 45 jours après la date du scrutin dans le cas d'une élection partielle)

Section A : Nom du candidat et titre du poste

Nom du candidat ayant figuré sur le bulletin de vote

Nom de famille ou nom unique

ST-JEAN

Prénom(s)

YVON

Poste pour lequel le candidat se présentait à l'élection

CONSEILLER

Nom ou n° (le cas échéant) du quartier

#3

Municipalité

CHAMPLAIN

Plafond de dépenses - général

~~5270.00~~ 6060.80 \$

Plafond de dépenses - célébrations et autres marques de reconnaissance

\$

- Je n'ai accepté aucune contribution ni engagé aucune dépense. (Remplir les sections A et B seulement)

Section B : Déclaration

Je, YVON ST JEAN, déclare qu'à ma connaissance et selon ce que je tiens pour véridique, les présents états financiers et les annexes qui les accompagnent sont exacts et fidèles.

Yvon St Jean
Signature du candidat

2018-11-21
Date (aaaa/mm/jj)

Date de dépôt (aaaa/mm/jj)	Heure de dépôt	Initiales du candidat ou du mandataire (si le dépôt est effectué en personne)	Signature du secrétaire ou de la personne désignée
2018-11-21	8:54am	YStJ	Luis Coland

Section C : État des recettes et des dépenses de la campagne**PRÊT**

Banque ou établissement de crédit reconnu

BANQUE NATIONAL

Montant emprunté

0 \$**RECETTES**

Montant total de toutes les contributions (ligne 1A, annexe 1)

+ 1,200.00 \$

Recettes provenant d'articles de 25 \$ ou moins

+ \$

Remboursement du dépôt pour les affiches

+ \$

Recettes provenant d'activités de financement et ne constituant pas des contributions (Annexe 2, partie III)

+ \$

Intérêts produits par le compte bancaire de la campagne

+ \$

Autres (donner tous les détails)

1. _____ + \$

2. _____ + \$

3. _____ + \$

4. _____ + \$

5. _____ + \$

Total des recettes de la campagne (ne pas inclure le prêt)**= 1,200.00 \$ C1****DÉPENSES (Nota : inclure la valeur des contributions en biens et services)****Dépenses assujetties au plafond général de dépenses**

Matériel conservé de la campagne précédente et utilisé dans le cadre de cette campagne (détails à l'annexe 1, tableau 4)

+ \$

Publicité

+ 281.37 \$

Brochures/dépliants

+ 601.73 \$

Affiches (y compris le dépôt pour les affiches)

+ \$

Réunions tenues

+ \$

Dépenses de bureau engagées jusqu'au jour du scrutin

+ \$

Téléphone et Internet – dépenses engagées jusqu'au jour du scrutin

+ \$

Salaires, avantages, allocations, honoraires payés

+ \$

Frais bancaires engagés jusqu'au jour du scrutin

+ 37.95 \$

Intérêts sur le prêt produits jusqu'au jour du scrutin

+ \$

Autres (donner tous les détails)

1. GAS + 74.01 \$2. POST CANADA + 48.03 \$

3. _____ + \$

4. _____ + \$

5. _____ + \$

Total des dépenses assujetties au plafond général de dépenses**= 1043.09 \$ C2****DÉPENSES****Dépenses assujetties au plafond de dépenses pour les célébrations et les autres marques de reconnaissance**

1. _____ + \$

2. _____ + \$

3. _____ + \$

4. _____ + \$

5. _____ + \$

Total des dépenses assujetties au plafond de dépenses pour les célébrations et les autres marques de reconnaissance**= \$ C3**

Dépenses non assujetties au plafond de dépenses

Comptabilité et vérification	+	_____	\$
Coût liés aux activités de financement (Donner les détails à l'annexe 2, partie IV)	+	_____	\$
Dépenses de bureau engagées après le jour du scrutin	+	_____	\$
Téléphone et Internet – dépenses engagées après le jour du scrutin	+	_____	\$
Salaires, avantages, allocations, honoraires payés après le jour du scrutin	+	_____	\$
Frais bancaires engagés après le jour du scrutin	+	_____	\$
Intérêts sur le prêt produits après le jour du scrutin	+	_____	\$
Dépenses liées à un nouveau dépouillement du scrutin	+	_____	\$
Dépenses liées à une élection contestée	+	_____	\$
Dépenses liées à la vérification de la conformité	+	_____	\$
Dépenses liées à l'invalidité du candidat (donner tous les détails)			
1. _____	+	_____	\$
2. _____	+	_____	\$
3. _____	+	_____	\$
4. _____	+	_____	\$
5. _____	+	_____	\$
Autres (donner tous les détails)			
1. _____	+	_____	\$
2. _____	+	_____	\$
3. _____	+	_____	\$
4. _____	+	_____	\$
5. _____	+	_____	\$
Total des dépenses non assujetties au plafond de dépenses	=	_____	\$ C4

Total des dépenses de la campagne (C2 + C3 + C4) = _____ \$ C5

Section D : Calcul de l'excédent ou du déficit

Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses (les recettes moins le total des dépenses) (C1 – C5)	+	<u>1200,00</u>	\$	D1
Déficit admissible reporté de l'élection précédente par le candidat (s'applique à l'élection ordinaire de 2018 seulement)	-	<u>1043,09</u>	\$	D2
Total (D1 – D2)	=	<u>156,91</u>	\$	
En cas d'excédent, déduire tout remboursement des contributions à la campagne faites par le candidat ou son conjoint	-	<u>156,91</u>	\$	
Excédent (déficit) de la campagne	=	<u>0</u>	\$	D3

Si la ligne 03 indique un excédent, le montant doit être versé en fiducie, au moment du dépôt des états financiers, au secrétaire municipal chargé de l'élection.

